



#Avenir - Actions sectorielles de découverte des métiers V2

Formation

Quels sont les objectifs du dispositif ?

L'action sectorielle vous permettra de découvrir une filière, un secteur professionnel, ses métiers et les formations en liens avec les besoins d'un territoire.

Exemples de filières :

- Hôtellerie-restauration ;
- Industrie (métallurgie, conduite de ligne, usinage, chaudronnerie, etc.) ;
- Electrotechnique et systèmes numériques ;
- Aide à la personne ;
- Agriculture ;
- Transport et logistique ;
- Etc.

Grâce à une alternance d'environ 6 semaines entre un organisme de formation, ses plateaux techniques et une entreprise, vous pourrez tester et découvrir des métiers en pratiquant, apprendre à adopter le bon comportement en entreprise et conforter votre projet dans cette filière.

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Ce dispositif est accessible aux normands :

- En recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi ;
- Ayant besoin d'élargir ses choix professionnels.

Quelles sont les modalités d'accès ?

Vous pouvez accéder aux actions sectorielles de découverte des métiers en contactant directement l'organisme de formation le plus près de chez vous ou par l'intermédiaire de votre conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PLIE etc.).

Comment trouver un organisme qui propose des actions sectorielles de découverte des métiers ?

Carte actions sectorielles

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

Ce dispositif ouvre droit à **rémunération** sous certaines conditions.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

- Les structures d'accueil, d'information et d'orientation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE...).
- Les organismes de formation retenus par la Région comme opérateurs #Avenir
- Le numéro gratuit Parcours Métier

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)